

## Droit au consentement et au respect de la vie privée



### Droit au consentement

Dans le cadre de soins psychiatriques libres, votre consentement préalable sera nécessaire à la mise en œuvre des soins.

Vous avez le droit de refuser des soins et de mettre fin à votre hospitalisation après avoir été informé des risques auxquels votre santé pourrait être exposée.

### Droit au respect de la vie privée

Afin de garantir le respect de votre vie privée durant votre hospitalisation, votre présence dans l'établissement ne sera pas révélée à des tiers sans votre accord.

En dehors de tout projet à visée thérapeutique rattaché à votre dossier médical, aucune captation d'image ou d'enregistrement vidéo ne seront réalisés sans votre accord écrit préalable.